

ANCIENS MILITAIRES DU NOUVEAU!

Le Syndicat FO du CNPE du Blayais a, depuis une décennie, mené un combat pour faire valoir les droits des anciens militaires. 16 salariés EDF du CNPE de Blayais ont gagné aux prud'hommes de Libourne.

UNE ACTION LOCALE...

Les 16 salariés EDF du CNPE de Blayais accompagnés par FO ont gagné aux prud'hommes de Libourne.

La direction d'EDF a fait appel de cette décision. Nous sommes dans l'attente de date pour cette nouvelle audience.

Cette nouvelle victoire est le fruit d'un travail de qualité ainsi que d'une expertise poussée de la part des représentants FO et de notre avocate.

Les salariés qui ont fait le choix de se faire assister par ce duo ont remporté tous leurs procès « anciens militaires » depuis le 7 décembre 2010 !

... ET NATIONALE!

Au niveau national, FO accompagne 116 salariés d'EDF SA qui se sont engagés pour faire valoir leurs droits.

Ces 116 salariés viennent d'apprendre que l'audience de départage se tiendra le 15 décembre 2022 aux prud'hommes de Paris.

Les salariés engagés dans cette procédure et qui n'ont pas reçu de convocation doivent se rapprocher de leur représentant FO.

Ces 116 salariés peuvent se féliciter de la victoire des 16 salariés de Blayais, mais cela ne présage en rien du résultat à venir sur leur propre sort... Une seule constante, FO se battra toujours pour faire respecter le statut des IEG.

Ici, ce sont les DP 32-58 et DP 32-60 qu'EDF avait décidées de ne pas appliquer. Textes permettant de reconnaître dans leur échelon l'ancienneté des militaires recrutés dans les IEG.

Le respect des droits des salariés est une priorité pour FO Énergie et Mines, et, avec les syndicats des IEG nous continuerons à agir pour les faire appliquer.

